

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS



PROGRAMME 197

RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	8
Présentation des crédits	11
Justification au premier euro	15
Opérateurs	24

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Thierry COQUIL

Directeur des affaires maritimes

Responsable du programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

L'objectif général poursuivi par le programme « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins » est identique à celui de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim) qui, en tant que gestionnaire d'un régime spécial de sécurité sociale et de retraite, se doit d'assurer le meilleur service possible pour l'utilisateur (le marin ou ses ayants droit) tout en cherchant à optimiser le coût de ce service pour le contribuable. Le statut de l'Enim est organisé par le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010, son organisation est celle d'un établissement public administratif placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la mer, du budget et de la sécurité sociale, et son siège est localisé à Périgny depuis 2012.

En 2019, l'Enim a poursuivi la maîtrise de la qualité des prestations de services, et d'efficience de ses dépenses de prestations, conformément aux objectifs de sa convention d'objectifs et de gestion pour la période 2016-2020.

Le régime de sécurité sociale des marins est un régime spécial au sens de l'article L. 711-1 du code de la sécurité sociale, pour lequel le programme 197, principal contributeur aux ressources de l'établissement, verse une subvention pour charges de service public de gestion au gestionnaire du régime (Enim), ainsi qu'une subvention participant au financement des pensions et des dispositifs d'action sociale en lien avec le risque vieillesse. Le régime social offre une protection contre le risque vieillesse assuré par la Caisse de retraites des marins régie par le code des pensions de retraite des marins français du commerce, de la pêche et de la plaisance, et il assure également la couverture des risques maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, assurés par la Caisse générale de prévoyance régie par le décret du 17 juin 1938 modifié. L'Enim développe en complément une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer. L'Enim est enfin en charge de la liquidation et du recouvrement des cotisations des marins et armateurs. Cette dernière activité a toutefois vocation à être transférée à l'ACOSS dans les prochaines années.

L'Enim a disposé en 2019, en tant qu'établissement public, d'un budget d'environ 1,55 milliard d'euros, dont plus de la moitié a été apportée par la subvention versée par l'État via le programme 197. Les dépenses de l'établissement sont constituées à plus de 97 % de dépenses de prestations obligatoires (pensions, remboursements maladie). La structure de ces dépenses et leur caractère obligatoire ne permettent pas à l'Enim d'en contrôler directement ou indirectement l'évolution, celle-ci dépend des tendances et de l'évolution de la population des actifs et des ayants droits, ainsi que de facteurs extérieurs tel que le taux de revalorisation des pensions.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Optimiser le régime de protection sociale des marins
INDICATEUR 1.1	Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite
INDICATEUR 1.2	Dépenses de gestion pour 1 € de pension
INDICATEUR 1.3	Taux de recouvrement « global »

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser le régime de protection sociale des marins

INDICATEUR 1.1

Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite	€	734	718	724	711	767	705

Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : l'indicateur est construit depuis 2003. La méthode est basée sur celle de l'indicateur RE600 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Il représente les charges directes et indirectes de personnel (y compris du siège) des agents chargés des primo liquidations, rapportées au nombre de primo liquidations (y compris réversions).

INDICATEUR 1.2

Dépenses de gestion pour 1 € de pension

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coûts de gestion (a)	M€	8,52	9,3	8,44	9,4	9,6	8,28
Volume de prestations servies (b)	M€	1044	1035	1033	1027	1018,1	1025
Ratio (a/b)	c€	0,82	0,9	0,82	0,91	0,94	0,81

Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : cet indicateur représente la totalité des coûts de soutien de l'action pension de retraite divisée par la totalité des dépenses de pensions (pensions légales vieillesse, compte 65614). La méthode de calcul des coûts de gestion est basée sur celle de l'indicateur CG100 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Le périmètre pris en compte à ce titre est celui des frais directs et indirects de personnel et de fonctionnement,

INDICATEUR 1.3

Taux de recouvrement « global »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Échéance : 3 mois	%	97,8	96	95	94*	93*	95,5
Échéance : 1 an	%	99	99,3	98,5	99,3	99,1	99

Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : le taux de recouvrement est apprécié par rapport aux émissions de l'année, hors départements et territoires d'outre-mer, compte tenu des situations particulières de recouvrement afférentes à ces départements ou territoires. Il s'agit du taux de recouvrement brut exclusivement porté sur les cotisations, directement lisible dans les comptes de l'Enim. Le taux de réalisation à 1 an pour l'année N est une prévision, l'analyse comptable des données sera effective au 31 décembre de l'année N+1.

*A compter de 2019, le département recouvrement rend compte du taux de recouvrement 15 jours après la date limite de paiement. La prévision actualisée 2019 inscrite au PAP 2020 présente ainsi une donnée à échéance 1 mois. Cet indicateur qui concerne la France métropolitaine uniquement, permet de mesurer l'évolution du niveau de paiement spontané des cotisations et charges sociales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant pour l'essentiel de dépenses sociales et obligatoires, l'Enim, comme tout organisme gestionnaire, ne dispose pas de réelles marges de manœuvre sur l'évolution des dépenses dont il a la charge. Il contrôle ses coûts de gestion en optimisant ses procédures et l'emploi de ses moyens humains et matériels. Les coûts de gestion présentent une élasticité moindre que les dépenses techniques. Cette réalité comptable explique la dégradation conjoncturelle des indicateurs sans que le service rendu aux marins n'ait été dégradé.

Les deux premiers indicateurs de cet objectif sont donc déclinés autour de la maîtrise des coûts de gestion en présentant des coûts unitaires de gestion ou bien le rapport entre les moyens mis en œuvre et les services rendus.

- Pour l'indicateur 1.1, le coût unitaire sur l'exercice 2019 est supérieur à la prévision du fait d'une diminution du nombre de primo-liquidations plus importante qu'initialement prévue (le nombre de pensions concédées ayant fait l'objet d'un paiement dans l'année diminue de 7%). Parallèlement, la ventilation des dépenses par branche induit une augmentation de 1,5 % des coûts affectés à la liquidation des pensions de retraites. À noter, toutefois, que cet indicateur repose sur un nombre de primo-liquidations et d'un effectif dédié à cette activité limités.
- Pour l'indicateur 1.2, le montant des coûts de gestion présente une augmentation du fait d'une accélération des projets informatiques, qui reste toutefois compatible avec la trajectoire financière globale de la COG. Il convient de mentionner que cet indicateur prend en compte dans les dépenses de gestion, celles liées à l'émission et au recouvrement des cotisations des armateurs alors que cette activité est assurée par l'URSSAF dans les autres régimes. Par conséquent, le résultat est difficilement comparable avec celui des autres organismes. On observe parallèlement une diminution des dépenses techniques de 2,6% par rapport à 2018. Le ratio est exprimé en centimes d'euros (0,94 centime d'euro pour 1 euro de prestation versée).
- Pour l'indicateur 1.3, le taux de recouvrement sur exercice précédent s'élève à 99,14 % au 31 décembre 2019 contre 99,33% au 31 décembre 2018. Cette baisse s'explique par l'augmentation du volume des créances faisant l'objet d'une procédure collective (ouverture de procédures collectives pour un montant total de 641 285,72 € en 2019 contre 95 999,77 € en 2018). Le taux de recouvrement à 3 mois n'est plus suivi. L'échéance à 1 mois fait en revanche l'objet d'un suivi : le taux de recouvrement atteint 93% et est stable par rapport à 2018. En complément, la réalisation à 1 mois s'élevait à 90% en 2017.

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 674 026 10 674 026	805 023 574 814 923 574	815 697 600 825 597 600	815 697 600
Total des AE prévues en LFI	10 674 026	805 023 574	815 697 600	815 697 600
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+9 900 000	+9 900 000	
Total des AE ouvertes		825 597 600	825 597 600	
Total des AE consommées	10 674 026	814 923 574	825 597 600	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 674 026 10 674 026	805 023 574 814 923 574	815 697 600 825 597 600	815 697 600
Total des CP prévus en LFI	10 674 026	805 023 574	815 697 600	815 697 600
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+9 900 000	+9 900 000	
Total des CP ouverts		825 597 600	825 597 600	
Total des CP consommés	10 674 026	814 923 574	825 597 600	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018				
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	11 142 241	813 173 523	824 315 764	824 315 764

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	11 133 423	813 182 341		824 315 764
Total des AE prévues en LFI	11 142 241	813 173 523	824 315 764	824 315 764
Total des AE consommées	11 133 423	813 182 341		824 315 764

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	11 142 241 11 133 423	813 173 523 813 182 341	824 315 764	824 315 764 824 315 764
Total des CP prévus en LFI	11 142 241	813 173 523	824 315 764	824 315 764
Total des CP consommés	11 133 423	813 182 341		824 315 764

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	11 133 423	10 674 026	10 674 026	11 133 423	10 674 026	10 674 026
Subventions pour charges de service public	11 133 423	10 674 026	10 674 026	11 133 423	10 674 026	10 674 026
Titre 6 – Dépenses d'intervention	813 182 341	805 023 574	814 923 574	813 182 341	805 023 574	814 923 574
Transferts aux ménages		805 023 574			805 023 574	
Transferts aux autres collectivités	813 182 341		814 923 574	813 182 341		814 923 574
Total hors FdC et AdP		815 697 600			815 697 600	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+9 900 000			+9 900 000	
Total*	824 315 764	825 597 600	825 597 600	824 315 764	825 597 600	825 597 600

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2019		9 900 000		9 900 000				
Total		9 900 000		9 900 000				

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		9 900 000		9 900 000				

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		815 697 600 825 597 600	815 697 600 825 597 600		815 697 600 825 597 600	815 697 600 825 597 600
Total des crédits prévus en LFI *		815 697 600	815 697 600		815 697 600	815 697 600
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+9 900 000	+9 900 000		+9 900 000	+9 900 000
Total des crédits ouverts		825 597 600	825 597 600		825 597 600	825 597 600
Total des crédits consommés		825 597 600	825 597 600		825 597 600	825 597 600
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	815 697 600	815 697 600	0	815 697 600	815 697 600
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	815 697 600	815 697 600	0	815 697 600	815 697 600

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'a été réalisée en 2019.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Un décret portant virement de crédits (n°2019-1278 du 3 décembre 2019) a annulé des crédits sur le programme 198 et crédité le programme 197 pour permettre de couvrir le versement de prestations de l'ENIM et abonder la trésorerie limitée de l'établissement.

De plus, le total de la réserve de précaution a été dégelé sur le programme 197, soit 24.313.925 € en AE et en CP.

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	24 313 925	24 313 925	0	24 313 925	24 313 925
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	24 313 925	24 313 925	0	24 313 925	24 313 925

La mise en réserve initiale, de 3% sur les crédits ouverts du programme, s'est élevée à 24 313 925 €. Elle a été entièrement mobilisée afin de permettre le paiement des pensions de retraite du mois de décembre.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 825 597 600	CP ouverts en 2019 * (P1) 825 597 600
AE engagées en 2019 (E2) 825 597 600	CP consommés en 2019 (P2) 825 597 600
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 825 597 600

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2019 (E2) 825 597 600	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 825 597 600	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 01

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		815 697 600	815 697 600		825 597 600	825 597 600
Crédits de paiement		815 697 600	815 697 600		825 597 600	825 597 600

En tant que régime de retraite des marins, l'Enim sert des pensions de retraites après les avoir liquidées en calculant les durées et catégories de services validables de chaque futur pensionné ou ayant droit. Les moyens financiers concourent au financement de toutes les pensions de marins et d'ayants-droit de la métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, qui sont liquidées et mises en paiement par le centre des pensions situé à Paimpol. De même, l'Enim liquide et recouvre les cotisations « retraite » des marins et armateurs. Il bénéficie également de compensations, transferts, prises en charge de cotisations par l'État et produits divers qui viennent s'ajouter aux produits des cotisations spécifiques au régime.

En 2019, les versements de l'Enim ont concerné 109 984 pensions de retraite (111 319 en 2018) et se sont élevés à 1 018 M€ (1 035 M€ en 2018). Au regard de cet enjeu, l'action 01 du programme 197 a apporté 825,6 M€ de recettes, soit 81 % du coût des pensions versées. Les autres ressources de l'Enim ont été les cotisations de sécurité sociale et les compensations d'exonérations (145,5 M€, à un niveau comparable à 2018 – représentant plus de 13 % des recettes de la branche), la compensation généralisée vieillesse (75 M€) et les remboursements du Fonds Solidarité Vieillesse du coût de certains dispositifs de solidarité (2,9 M€), ainsi que d'autres recettes plus limitées.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 674 026	10 674 026	10 674 026	10 674 026
Subventions pour charges de service public	10 674 026	10 674 026	10 674 026	10 674 026
Titre 6 : Dépenses d'intervention	805 023 574	814 923 574	805 023 574	814 923 574
Transferts aux ménages	805 023 574		805 023 574	
Transferts aux autres collectivités		814 923 574		814 923 574
Total	815 697 600	825 597 600	815 697 600	825 597 600

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme pour l'Enim a été en 2019 de 10,67 M€ (11,13 M€ en 2018), et n'a pas permis de couvrir l'intégralité des dépenses de gestion de la branche vieillesse, très légèrement supérieures à celles de l'exercice précédent (11M€ en 2019 contre 10,64 M€ en 2018). Cet écart est imputable au fonctionnement informatique dont certaines dépenses qui devaient initialement être réalisées en investissement sont dorénavant réalisées en fonctionnement afin d'adapter la stratégie d'achat sur les segments informatiques au regard du niveau de maturité des projets et des offres du marché. Cela traduit, par ailleurs, une accélération dans l'avancement des projets informatiques par rapport à l'exercice précédent. Les charges de personnel de l'établissement sont en revanche globalement en diminution avec 19,4 M€ contre 19,8 M€ en 2018, conformément aux orientations de la COG.

Ainsi, la tendance des dépenses de gestion de l'Enim s'inscrit pleinement dans les objectifs de la nouvelle COG qui prévoyait de contraindre les dépenses de fonctionnement dès 2017 :

- la masse salariale des personnels pour la branche vieillesse a été de 6,8 M€ en 2019 (6,8 M€ en 2018), elle représente le poste de dépenses de gestion le plus élevé de la branche (62,5 % du total) (1) ;
- les dépenses de logistique pour 1,3 M€ (contre 1,27 M€ en 2018) en légère hausse (2) ;
- les dépenses informatiques sont en hausse à 1,4 M€ (contre 1,2 M€ en 2018) pour les raisons mentionnées supra, c'est-à-dire, l'accélération donnée aux projets informatiques.

Les dotations aux amortissements à 1,4 M€ sont en légères hausse par rapport à l'exercice précédent.

(1) - Part des dépenses de personnels dédiés à la branche d'activité vieillesse dont le centre des pensions de Paimpol, 50% pour le centre de cotisations des marins et des armateurs et le coût du personnel support au prorata du poids des personnels dédiés à la branche sur l'effectif total.

(2) - Au prorata des dépenses totales selon le poids des personnels sur l'effectif total dès lors qu'il n'est pas possible de rattacher une dépense à l'activité.

DÉPENSES D'INTERVENTION

La subvention transférée à l'Enim par le programme 197 vise à apporter un soutien financier aux pensions versées aux ayants-droits du régime spécial. Les caractéristiques démographiques représentent ainsi les principaux déterminants de la budgétisation de la subvention.

Les prévisions du régime des marins sont basées sur l'analyse statistique des évolutions récentes, et sur des hypothèses d'évolution du nombre des actifs, des retraités et du niveau moyen des pensions.

Le régime social des marins est en déséquilibre structurel avec 30 805 actifs cotisants (1) (30 888 en 2018), et 109 984 pensions versées (2) (111 319 en 2018). Le nombre global des pensions diminue de manière continue (-3,62 %) sur la période 2015-2019 (dont -2,20 % pour les pensions de droit direct).

Pour 2019, le niveau moyen des pensions est de 11 308 € pour les pensions de droit direct et de 6 077 € pour les pensions de droit dérivé. Pour 2018, ce dernier se situait à 11 375 € pour les pensions de droit direct, et à 6 106 € pour les pensions de réversion.

Le déficit constaté de la branche vieillesse après intervention de la solidarité interprofessionnelle (compensation inter-régimes) est couvert par la subvention versée par l'État (P197) au titre des pensions. Cette subvention s'est établie en 2019 à 814,9 M€ (contre 813,2 M€ en 2018), pour des dépenses de pensions se chiffrant à 1 018 M€ en 2019 (1 035 M€ en 2018, 1 044 M€ en 2017, 1 054 M€ en 2016), soit un taux de couverture des dépenses de pensions par le budget de l'État de 80% (79,6% en 2018, 78% en 2017, 77% en 2016).

En regard, contrairement aux années précédentes, le résultat de la branche a été excédentaire de 17,4 M€ en 2019 (déficit de 3 M€ en 2018 et de 2,5 M€ en 2017).

(1) : effectif moyen mensuel basé sur les lignes de services d'octobre 2018 à septembre 2019. Le mode de recensement des actifs a pu être affiné, grâce au détail des lignes de service.

(2) : directes et réversions

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)	815 697 000	815 697 000	825 597 600	825 597 600
Subventions pour charges de service public	10 674 000	10 674 000	10 674 026	10 674 026
Transferts	805 023 000	805 023 000	814 923 574	814 923 574
Total	815 697 000	815 697 000	825 597 600	825 597 600
Total des subventions pour charges de service public	10 674 000	10 674 000	10 674 026	10 674 026
Total des transferts	805 023 000	805 023 000	814 923 574	814 923 574

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	0	314	3	1	0	0
	0	307	3	0	0	0
	0	301	2	0	0	0
Total	0	314	3	1	0	0
	0	307	3	0	0	0
	0	301	2	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	319	314
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	-12	-13
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	307	301

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-12	-13

La loi de finances initiale pour 2019 prévoyait 307 ETPT sous plafond.

Le plafond d'emploi a été respecté puisque l'exécution présente une consommation de 300,7 ETPT. Le schéma d'emploi réalisé en 2019 (-13 ETP) est plus important que prévu initialement (-12) en raison de vacance d'emplois.

Pour 2020, un objectif de 295 ETPT a été défini.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	45 000 000	40 405 000
Total	45 000 000	40 405 000

OPÉRATEURS

ENIM - ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

Le budget global de l'Enim, d'environ 1,55 Md€, traduit sa vocation de régime social multi-risques, même si les subventions versées par le programme 197 (subvention de fonctionnement de l'établissement et transferts de pensions) n'équilibrent le régime que sur la branche vieillesse, pour une dépense de 825 M€, et représentent près de la moitié des produits du régime. Les autres produits sont constitués de la subvention d'équilibre de la branche maladie (365,5 M€), des cotisations (138,3 M€), de la compensation généralisée vieillesse (75 M€), des compensations et transferts, etc. À noter que le programme 205 du budget général contribue également aux produits de l'Enim, s'agissant de compensations de charges patronales (tous risques) d'armements de transport maritime soumis à concurrence internationale, pour un montant d'environ 41 M€.

En dépenses, la branche vieillesse représente environ 2/3 du total des charges (pensions), et la maladie 1/3 des charges. S'agissant des dépenses de personnel, qui représentent 1,26 % des charges mais un enjeu primordial en gestion, la branche maladie représente à l'inverse environ 2/3 de ces dépenses, et la branche vieillesse 1/3, en raison du volume d'actes plus importants à traiter pour la maladie. La maîtrise des dépenses de gestion est un objectif prioritaire pour l'Enim, dont les dépenses de fonctionnement sont encadrées par une convention d'objectif et de gestion (ordonnance COG du 24 avril 1996). La COG pour la période 2016-2020 porte des objectifs structurants tant en dépenses générales de fonctionnement (plafond d'emploi, masse salariale, dépenses de fonctionnement) que de qualité de service rendu à l'utilisateur.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P205 – Affaires maritimes	41 330	41 330	41 714	41 714	41 815	41 815
Transferts	41 330	41 330	41 714	41 714	41 815	41 815
P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	824 315	824 315	815 697	815 697	825 598	825 598
Subventions pour charges de service public	11 133	11 133	10 674	10 674	10 674	10 674
Transferts	813 182	813 182	805 023	805 023	814 924	814 924
Total	865 645	865 645	857 411	857 411	867 413	867 413

Les transferts en provenance de l'État concernent :

- le programme 197 (régime spécial des marins) au titre des charges de pensions et de la subvention pour charges de service public ;
- le programme 205 (sécurité et affaires maritimes), pour la compensation par l'État d'exonérations de cotisations sociales.

En 2019, le programme 197 a versé à l'ENIM 814 923 574 € (contre 813 182 341 € en 2018) au titre des pensions, et 10 675 146 € (11 133 423 € en 2018) au titre de la subvention pour charges de service public de l'établissement. Le programme 205 a compensé 41 374 522 € de contributions sociales patronales à l'Enim au titre de l'année 2019 et 440 680 € au titre du solde de l'année 2018.

En outre, les programmes 103 (compensation par l'État des exonérations de charges sociales au titre des contrats d'apprentissage) et 138 (compensation par l'État des exonérations de charges sociales au titre des contrats outre-mer) compensent des absences de recettes pour l'Enim, mais ces transferts transitent désormais par l'ACOSS et il n'y a pas de lien financier direct entre l'État et l'Enim. En conséquence, dans le tableau de compte de résultat figurant ci-dessous, les transferts provenant des programmes de l'État 103 et 138 ne sont pas intégrés dans la section des subventions de l'État.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	19 926	19 418	Subventions de l'État	856 997	867 413
<i>dont charges de pensions civiles</i>	4 200	4 056	– subventions pour charges de service public	10 674	10 674
			– crédits d'intervention(transfert)	846 323	856 739
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 021	11 991	Fiscalité affectée	45 000	40 405
Intervention (le cas échéant)	1 556 100	1 521 374	Autres subventions	441 852	442 483
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	31 800	33 727	Autres produits	235 700	219 974
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	31 800	33 727	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	28 500	34 495
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	1 589 047	1 552 783	Total des produits	1 579 549	1 570 275
Résultat : bénéfice		17 492	Résultat : perte	9 498	
Total : équilibre du CR	1 589 047	1 570 275	Total : équilibre du CR	1 589 047	1 570 275

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	6 198		Capacité d'autofinancement		16 724
Investissements	6 694	2 734	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	105		Augmentation des dettes financières	105	
Total des emplois	12 997	2 734	Total des ressources	105	16 724
Augmentation du fonds de roulement		13 990	Diminution du fonds de roulement	12 892	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte de résultat 2019 est en excédent, avec un bénéfice de 17,4 M€, porté par la branche vieillesse, ce qui représente 1 % du budget global de l'établissement y compris dépenses d'intervention.

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | OPÉRATEURS

Les dépenses d'intervention (pension et maladie) représentent 98 % du total des charges. Les subventions versées par l'État (programmes 197 et 205) représentent environ la moitié (55,7%) des produits. La subvention d'équilibre pour la branche maladie compense l'ensemble des charges constatées de la branche.

Les tableaux de compte de résultat et de financement abrégé incluent les charges et produits calculés, contrairement à la présentation des crédits par destination. Ces charges et produits calculés pour l'Enim sont les suivants en 2019.

- Charges calculées (33,7 M€) : correspondent essentiellement aux provisions sur les prestations (légal et extra-légales), créances douteuses, contentieux, fraudes, et aux dotations aux amortissements.

- Produits calculés (34,4 M€) : reprises sur provisions de l'une ou l'autre branche.

Détail des produits du compte de résultat de l'Enim

Subvention État (Subvention pour charges de service public)	- SCSP de l'Enim versée par le P197 (10,6 M€) (*)
Subvention État (Transferts)	- Transfert pour les pensions P197 (814,9 M€) - Transfert compensation exonération P205 (41 M€)
Fiscalité affectée	- CSG reversée par l'ACOSS (40 M€)
Autres subventions	- Contribution d'équilibre maladie (CNAM) (365,5 M€) - Compensation généralisée vieillesse (ACOSS) (75 M€) - Autres exonérations pour outre-mer (ACOSS) (8 M€) - Remboursements du Fonds de Solidarité Vieillesse (3 M€)
Autres produits	- Cotisations sociales (138,3 M€) - Autres (indus et contentieux) - Reprise de provision (produits calculés) (**)

(*) : couvre entre un tiers et la moitié des charges de fonctionnement décaissables (charges de personnel et de fonctionnement général).

(**) : fortes variations d'une année sur l'autre.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 926	19 926	19 418	19 418
Fonctionnement	9 172	9 321	8 285	8 014
Intervention	1 469 199	1 469 199	1 491 725	1 491 725
Investissement	6 279	6 694	3 228	2 738
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 504 576	1 505 140	1 522 655	1 521 895
Dépenses de pensions civiles globales	4 200	4 200	4 056	4 056

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	1 474 472	1 535 725
Subvention pour charges de service public	10 674	10 674
Autres financements de l'État	846 323	856 298
Fiscalité affectée	45 000	40 405
Autres financements publics	414 225	435 999
Recettes propres	158 250	192 349
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 474 472	1 535 725
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	13 831
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	30 668	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1 - Pensions de retraite des marins	6 858	3 157	3 236	1 037 072	1 037 072	2 161	2 304	1 049 248	1 049 470	
	6 602	2 817	2 725	1 030 001	1 030 001	1 097	931	1 040 517	1 040 259	
2 - Prévoyance des marins	13 068	6 015	6 085	432 127	432 127	4 118	4 390	455 328	455 670	
	12 816	5 468	5 289	491 418	491 418	2 130	1 807	511 832	511 330	
Total	19 926	9 172	9 321	1 469 199	1 469 199	6 279	6 694	1 504 576	1 505 140	
	19 418	8 285	8 014	1 521 419	1 521 419	3 228	2 738	1 552 349	1 551 589	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	30 668	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	30 673	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	13 831
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	13 831
Total des besoins	30 673	13 831

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	13 831
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	5	13 831
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	30 668	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5 048	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	25 620	0
Total des financements	30 673	13 831

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	317	310	303
– sous plafond	314	307	301
– hors plafond	3	3	2
<i>dont contrats aidés</i>	1		
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La deuxième convention d'objectif et de gestion (COG) de l'Enim couvre la période 2016-2020 (2019 constitue la quatrième année de mise en œuvre). La maîtrise des coûts reste un objectif permanent ainsi que le respect de la trajectoire de diminution des effectifs. Le nombre d'ETPT sous plafond LFI, égal au montant de la COG, est en baisse : 307 ETPT en 2019 (ramené à 305 ETPT en cours de gestion, par relèvement de +2 ETPT pour les MAD hors plafond), contre 319 en 2018 (ramenés à 317 en COG). Au terme de l'année 2019, 300,7 ETPT ont effectivement été consommés, 2 ETPT hors plafond soit un niveau encore inférieur à la cible (307), compte tenu d'une mise en œuvre optimisée du schéma d'emplois